



Jun 2022.

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

DIVISER POUR RÉGNER ?

Nous vous le disions dans notre récent tract relatif au Grand-remue méninges, alors que le Directeur général avait indiqué dans son récent message, que tous les agents allaient être conviés à participer à des ateliers, dans le 44, seuls 1 ou 2 agents par service le pourront.

Mais quelle surprise de découvrir sur [Ulysse 44](#) que nos collègues de l'Équipe de renfort ont débriefé sur ce sujet, lors de la journée d'études du 7 juin 2022. Pas de volontariat alors pour eux ?

Décidément, des méthodes un peu particulières en Loire-Atlantique



GT du CHSCT Ministériel

UN ORDRE DU JOUR COPIeux POUR UNE INSTANCE EN FIN DE VIE !

Un groupe de travail du CHSCT Ministériel s'est déroulé fin mai 2022, avec un ordre du jour copieuxalors que cette instance est pourtant en fin de vie; l'un des points portait l'organisation de la Médecine de prévention.

FO Finances a alerté sur la détérioration des conditions de travail et l'augmentation des risques psychosociaux dans les services, fortement impactés par 2 ans de pandémie. Au sein du MEFR, la médecine de prévention s'inscrit dans le cadre des politiques ministérielles de santé et sécurité au travail élaborées en lien avec les instances de concertation. Compte tenu des évolutions réglementaires et conformément au code de la santé publique, l'administration a souhaité mettre en cohérence les lettres de mission et les emplois tant au niveau national que régional et départemental.

FO Finances a pointé un manque de référence réglementaire, de précisions et de cohérence entre les lettres de mission présentées. Par ailleurs, la méthodologie nous interpelle, seuls les MCR (Médecins Coordinateurs Régionaux) ont été interrogés, alors que l'ensemble des médecins du travail auraient pu être associés à l'élaboration de ces documents, ainsi que les élus de leur Commission Consultative Paritaire. Suite à notre intervention, le président de séance a accepté d'envoyer les lettres de mission aux représentants pour qu'ils puissent les amender.

Le réseau de médecine de prévention comprend :

x une coordination nationale à la médecine de prévention en centrale composée d'un médecin coordonnateur national et d'un adjoint,

x des services régionaux de médecine de prévention, animés et coordonnés par un médecin coordonnateur régional (13 MCR), assisté d'un assistant régional à la médecine de prévention (12 ARMP).

x des médecins du travail (112 MT) qui exercent seul dans un ou plusieurs départements : ils peuvent être assistés de personnels infirmiers diplômés d'Etat (25 IDE) ou de personnels infirmiers diplômés d'état et formés en santé au travail (7 IDEST).

Par ailleurs, le décret n°82-453 prévoit en son article 10 un appui en secrétariat assuré par des secrétaires médicaux (6 Sec Med). Au sein du MEFR ils sont positionnés au niveau régional en assistance de proximité ou à distance.

FO Finances est intervenue pour que soit précisé pour les médecins, qu'ils exerçaient leurs missions dans le respect des règles déontologiques en toute indépendance professionnelle.

La distinction entre permanence pour la prise en charge des urgences et continuité de service pose également problème. La continuité de service doit être mise en place en cas d'absence supérieure à un mois d'un médecin ou en cas de carence de temps médical par les MT volontaires, par contre les congés annuels ne rentrent pas dans ce cadre, un planning de permanence pour les urgences est suffisant.

Il serait nécessaire de renforcer ce réseau, via notamment l'embauche de secrétaires médicales.

S'il est indispensable de disposer d'un outil pour le dossier médical santé au travail informatisé, l'utilisation du logiciel Préventiel s'avère chronophage en raison d'un réseau inadapté et de la saisie des résultats d'examen, qui entraînent une multiplication des tâches administratives pour les MT qui ne disposent pas d'un appui en secrétariat.

FO Finances a dénoncé une nouvelle fois l'insuffisance des temps médicaux, surtout dans l'optique des nouvelles instances qui vont transformer les instances d'interministériel à directionnel, nécessitant la présence d'un médecin. Devant le doublement des instances, nous assurer que les effectifs vont rester constants, c'est largement insuffisant pour notre fédération.



Le suivi médical des agents du réseau de la médecine de prévention est actuellement organisé en interne, **FO Finances** demande que ce suivi soit externalisé auprès d'un autre ministère ou d'un service de santé au travail inter-entreprises agréé, au niveau national et en toute indépendance.

Ce point sera abordé pour avis au prochain CHSCT-M, programmé le 5 juillet prochain.